



**PATINAGE
DE VITESSE
CANADA**



*National
Coaching
Certification
Program*

Patinage de Vitesse Canada

Manuel des opérations du PNCE

Décembre 2021, v. 3.0



Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs



**Programme
national de
certification des
entraîneurs**

**PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION
ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS**

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.



Les programmes de cet organisme sont subventionnés en partie par le gouvernement du Canada



Table des matières

Introduction	1
1. Patinage de vitesse Canada et le PNCE	2
1.1. Mission, vision et valeurs.....	2
1.2. Partenaires dans la formation des entraîneurs	3
1.3. Modèle de développement des participants et des entraîneurs	5
1.4. Cheminement des entraîneurs du contexte Compétition – Développement.....	6
1.5. Modèle de développement à long terme du participant et de l'athlète (DLTPA).....	7
2. Le modèle du PNCE	Error! Bookmark not defined.
2.1. Formation et certification	Error! Bookmark not defined.
2.2. Contextes	Error! Bookmark not defined.
2.3. Ateliers et modules	17
3. Évaluation et certification	Error! Bookmark not defined.
3.1. Objectifs	Error! Bookmark not defined.
3.2. Principes d'évaluation du PNCE	Error! Bookmark not defined.
3.3. Résultats attendus, critères et preuves.....	Error! Bookmark not defined.
3.4. Évaluation des entraîneurs dans le PNCE.....	18
3.5. Norme de certification.....	Error! Bookmark not defined.
3.6. Banque de données du PNCE (le Casier)	Error! Bookmark not defined.
3.7. Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation... ..	Error! Bookmark not defined.
3.8. Reconnaissance des compétences des entraîneurs.. ..	Error! Bookmark not defined.
4. Responsables du développement des entraîneurs	25
4.1. Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs	26
4.2. Personne-ressource	27
4.3. Formateur de personnes-ressources.....	Error! Bookmark not defined.
4.4. Évaluateur d'entraîneurs	Error! Bookmark not defined.
4.5. Formateur d'évaluateurs.....	Error! Bookmark not defined.
5. Modèle opérationnel	Error! Bookmark not defined.
5.1. Communication	Error! Bookmark not defined.
5.2. Responsabilités et planification	42
5.3. Barème de frais, paiements et honoraires	44
5.4. Maintien de la certification et perfectionnement professionnel	45
5.5. Contrôle de la qualité.....	47
5.6. Restrictions concernant l'âge minimal	Error! Bookmark not defined.
6. Outils	48
6.1. Code d'éthique du PNCE.....	Error! Bookmark not defined.

6.2.	Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE	Error! Bookmark not defined.
6.3.	Modèle de lettre de mise en candidature par le responsable du développement des entraîneurs	Error! Bookmark not defined.
6.4.	Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs	Error! Bookmark not defined.
6.5.	Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs	Error! Bookmark not defined.
6.6.	Modèle de formulaire de rétroaction	49
6.7.	Formulaire de rétroaction (ÉVALUATION).....	Error! Bookmark not defined.

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca.

Note : Dans le présent texte, la forme masculine a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Introduction

Objectif de ce document

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), lancé en 1974 et offert en partenariat avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux/territoriaux ainsi que les organismes nationaux/provinciaux/territoriaux de sport, donne aux entraîneurs la confiance nécessaire pour réussir.

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris Patinage de vitesse Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Le *Manuel des opérations du PNCE* de Patinage de vitesse Canada contient des lignes directrices et des procédures qui vous permettront d'implanter le PNCE avec succès. Il n'a pas pour objet de remplacer le document *Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre* ni de servir de lignes directrices pour le développement.

Gestion des versions

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différentes versions créées pour ce document et énumère les principaux changements qui y ont été apportés.

Date de la révision	Révision
2015/04/01	Publication du document original
2015/12/03	Patinage de vitesse Canada, version 1.0
2016/01/18	Patinage de vitesse Canada, version 2.0
2021/12	Patinage de vitesse Canada, version 3.0

1. PATINAGE DE VITESSE CANADA ET LE PNCE

1.1. Mission, vision et valeurs

But principal

Le but d'un organisme demeure sa raison fondamentale d'exister. Le but est durable. Il s'agit de l'étoile dirigeante à l'horizon que nous poursuivons sans arrêt, mais que nous n'atteignons jamais. Tandis que le but n'est jamais pleinement réalisé, il inspire l'organisme à changer et à progresser afin de pouvoir mieux vivre en accord avec son but.

Le but de Patinage de vitesse Canada (PVC) est d'organiser et de coordonner le sport de patinage de vitesse au Canada pour l'avancement du sport et de ses membres.

Valeurs fondamentales

- Le sport est un apprentissage pour la vie.
- Respect des autres.
- Intégrité.
- Excellence de l'effort.
- Environnement sécuritaire et sain.
- Bénévolat.

<http://www.speedskating.ca/fr/a-propos/patinage-de-vitesse-canada/valeursmissionvision>

1.2. Partenaires dans la formation des entraîneurs

L'ACE, les agences provinciales/territoriales chargées de la prestation du PNCE, les organismes nationaux de sport (ONS) et les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont, individuellement et collectivement, les responsabilités suivantes :

- Veiller à ce que le PNCE et les autres programmes de développement des entraîneurs et des intervenants sportifs préconisent la pratique du sport dans un contexte sécuritaire et éthique, dans tous les contextes de participation;
- Voir à ce que les programmes s'intègrent dans le cadre d'« Au Canada, le sport c'est pour la vie » et respectent les principes du développement à long terme de l'athlète (DLTA);
- Veiller à ce que les programmes de perfectionnement des entraîneurs et des intervenants sportifs soient accessibles aussi bien en français qu'en anglais;
- Veiller à ce que, dans la mesure du possible, les programmes soient accessibles à tous, y compris les populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées, comme le prévoient la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport;
- Reconnaître l'importance d'avoir des entraîneurs compétents et soutenir, de concert avec les parties intéressées, des normes plus élevées en matière de compétences et de conditions ou contextes de travail pour les entraîneurs;
- Participer activement au règlement des différends qui menacent l'intégrité et le maintien du PNCE.

1.2.1. Association canadienne des entraîneurs (ACE)

L'Association canadienne des entraîneurs rallie divers intervenants et partenaires en raison de son engagement vis-à-vis l'amélioration des compétences et de la situation des entraîneurs, visant ultimement à étendre leur portée et leur influence. Par l'entremise de ses programmes, l'ACE permet aux entraîneurs d'acquérir des connaissances et des habiletés, fait la promotion de l'éthique et des attitudes positives, développe les compétences et renforce la crédibilité et la reconnaissance des entraîneurs.

1.2.2. Représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE)

Les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs participent à l'orientation, au développement et au soutien de la prestation du PNCE. Leurs coordonnées se trouvent à la page <http://coach.ca/provincial-territorial-coaching-representatives-p140497>

- Alberta : Alberta Sport Connection
- Colombie-Britannique : ViaSport BC
- Île-du-Prince-Édouard : Sport PEI
- Manitoba : Coaching Manitoba
- Nouveau-Brunswick : Entraîneur NB
- Nouvelle-Écosse : Department of Health and Wellness, Active Living Branch

- Nunavut : Sport and Recreation Division
- Ontario : Coaches Association of Ontario
- Québec : SportsQuébec
- Saskatchewan : Coaches Association of Saskatchewan
- Terre-Neuve et Labrador : Sport Newfoundland and Labrador
- Territoires du Nord-Ouest : Sport North Federation
- Yukon : Sport and Recreation, Department of Community Services, Government of Yukon

1.2.3. Organismes nationaux de sport (ONS)

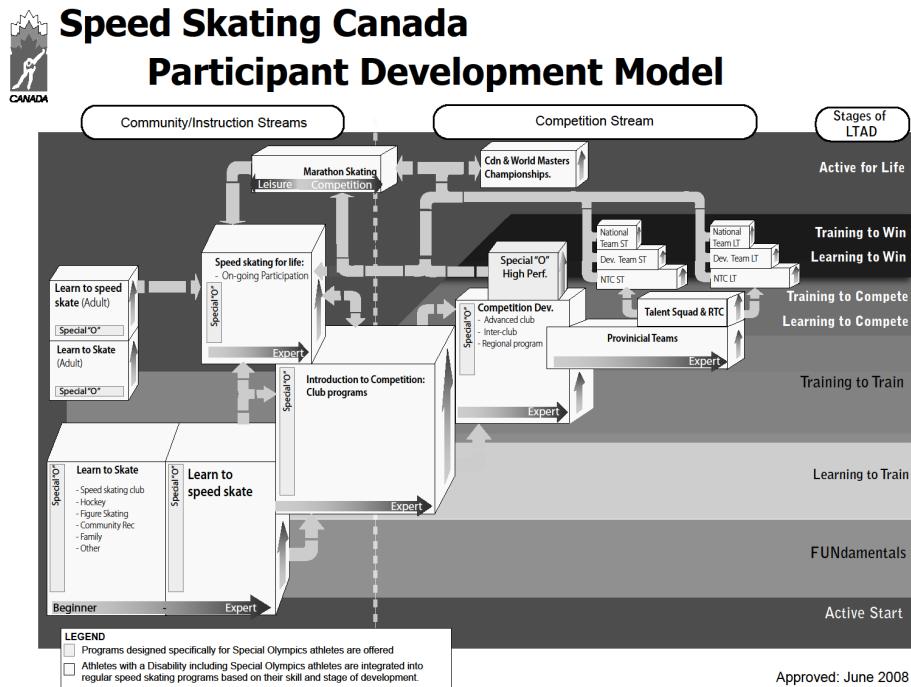
- [Patinage de vitesse Canada](#)

1.2.4. Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS)

Leurs coordonnées se trouvent à la page <http://www.speedskating.ca/fr/a-propos/liens>.

- Alberta Amateur Speed Skating Association
- BC Speed Skating Association
- Fédération de patinage de vitesse du Québec
- Manitoba Speed Skating Association
- Newfoundland & Labrador Speed Skating Association
- Nunavut Speed Skating Association
- NWT Amateur Speed Skating Association
- Ontario Speed Skating Association
- Saskatchewan Speed Skating Association
- Speed Skate New Brunswick
- Speed Skate Nova Scotia
- Speed Skate PEI
- Yukon Amateur Speed Skating Association

1.3. Modèle de développement des participants et des entraîneurs



1.4. Cheminement des entraîneurs du contexte Compétition – Développement

ENTRAÎNEUR DE COMPÉTITION- DÉVELOPPEMENT POUR LE PNCE



IL EST RECOMMANDÉ D'ÊTRE DES ENTRAÎNEURS FORMÉS OU CERTIFIÉS POUR L'INITIATION À LA COMPÉTITION + D'ENCADRER DES ATHLÈTES QUI S'ENTRAÎNENT OU S'ENTRAÎNENT À LA COMPÉTITION.

DÉBUT

1. REMPLIR LES CONDITIONS PREALABLES

- Patinage de vitesse - Introduction à la compétition: Prise de décisions éthiques + Patinage de vitesse - Introduction à la compétition: Planification d'une séance d'entraînement + Patinage de vitesse - Introduction à la compétition: Élaboration d'un programme sportif de base
 - OU
 - Formation du PNCE Prise des décisions éthiques + PNCE Planification d'une séance d'entraînement + PNCE Élaboration d'un programme sportif de base
- + LES MODULES SUIVANTS**
- PNCE Psychologie de la performance
 - PNCE Prévention et récupération
 - PNCE Développement des qualités athlétiques

2. COMPLETER UN DES MODULES SPECIFIQUES AU DEVELOPPEMENT DE LA COMPETITION DE PATINAGE DE VITESSE

- Développer la physiologie du patinage de vitesse – Webinaire
- Planification du perfectionnement – Webinaire
- Planification du perfectionnement – Atelier
- Planification d'une séance d'entraînement – Webinaire
- Modèle technique – Webinaire
- Atelier Analyse de la performance
- L'affûtage et l'atteinte du sommet de la forme – Webinaire
- Gestion d'un programme sportif - Webinaire

3. COMPLETER LES MODULES MULTISPORTS SUIVANTS DU PNCE

- PNCE Efficacité en entraînement et en leadership
- PNCE Formation à la gestion des conflits

EN COURS DE FORMATION

4. PORTEFEUILLE COMPLET

- Remplir les exigences du portefeuille, y compris :
- Plan de formation annuel
- Plans de micro-cycles
- Analyse des tâches
- Plan d'action d'urgence
- Philosophie du coaching
- Analyse technique

5. REMPLIR TOUTES LES EVALUATIONS

- Observation directe : Évaluation en cours de formation + débriefing
- Observation directe : Évaluation en compétition + débriefing
- Évaluation en ligne du PNCE - Prise des décisions éthiques
- PNCE Gestion des conflits Évaluation en ligne
- Diriger un sport sans dopage Formation et évaluation du PNCE

CERTIFIÉ

30 POINTS DE PD TOUTS LES 5 ANS



ENTRAÎNEUR DE COMPÉTITION-DÉVELOPPEMENT POUR LE PNCE

1

1.5. Modèle de développement à long terme du participant et de l'athlète (DLTPA)

Patinage de vitesse Canada prône le développement holistique, approprié pour le développement des patineurs et est déterminé à aider chaque participant individuel à atteindre son propre niveau d'excellence. Les patineurs ont besoin d'un programme dans leur stade de développement afin de bien faire les choses, de la bonne façon, au bon moment. Patinage de vitesse Canada décrit ce développement à l'aide de son modèle de Développement à long terme du participant et de l'athlète (DLTPA). Il s'agit d'un modèle qui s'adapte spécifiquement aux principes qui sous-tendent le mouvement « Au Canada, le sport c'est pour la vie » et la science du développement à long terme de l'athlète qui tracent la voie au développement de l'athlète dans tous les sports au Canada.

La science, la recherche et des décennies d'expérience en arrivent toutes au même résultat : les enfants ainsi que les adultes deviendront actifs, resteront actifs et atteindront même les plus hauts sommets de la réussite sportive s'ils font les bonnes choses aux bons moments.

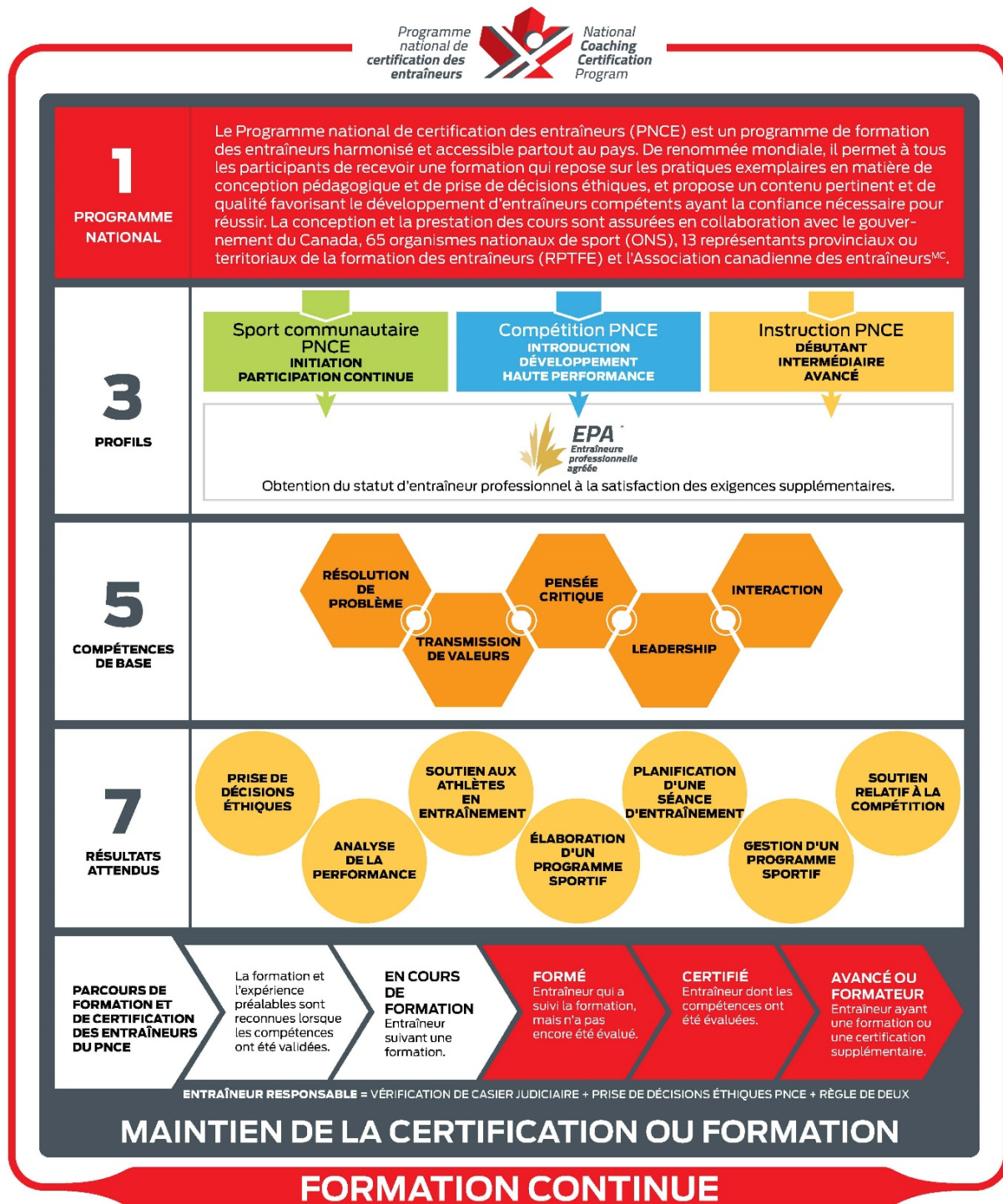
Le modèle de Développement à long terme du participant et de l'athlète de PVC comprend neuf stades :

- Stade 1** : [Enfant actif](#) (6 ans et moins)
- Stade 2** : [S'amuser grâce au sport](#) (filles de 6 à 8 ans, garçons de 6 à 9 ans)
- Stade 3** : [Apprendre à s'entraîner](#) (filles de 8 à 11 ans, garçons de 9 à 12 ans)
- Stade 4** : [S'entraîner à s'entraîner](#) (filles de 11 à 15 ans, garçons de 12 à 16 ans)
- Stade 5** : [Apprendre à compétitionner](#) (filles de 15 à 17 ans, garçons de 16 à 18 ans)
- Stade 6** : [S'entraîner à compétitionner](#) (filles de 17 à 21 ans, garçons de 18 à 21 ans)
- Stade 7** : [Apprendre à gagner](#) (hommes et femmes; courte piste [CP] : de 21 à 23 ans et plus; longue piste [LP] : 25 ans et plus)
- Stade 8** : [S'entraîner à gagner](#) (hommes et femmes; CP : 23 ans et plus; LP : 25 ans et plus)
- Stade 9** : [Actif pour la vie](#) (participants de tous les âges, y compris les entraîneurs, les officiels et les bénévoles)

Pour en savoir plus sur le DLTPA de PVC

- [Modèle de DLTPA « La course en patins »](#)
- [Au Canada, le sport c'est pour la vie](#)
- [Ressources vidéo](#)

2 LE MODÈLE DU PNCE



^{MC} L'Association canadienne des entraîneurs décerne le titre d'entraîneur professionnel agréé (EPA) aux entraîneurs qui ont fait la preuve de leur compétence à titre d'entraîneurs certifiés par le PNCE et de leur adhésion aux normes techniques et éthiques de la profession.



2.1 Formation et certification

Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier défini par le sport (p. ex., Compétition – Introduction) et ainsi obtenir le statut « Formé(e) ».

Pour qu'un entraîneur ou une entraîneure obtienne le statut « Certifié(e) », il faut évaluer sa capacité manifeste de s'acquitter de son rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants pendant l'entraînement et l'appui aux participants en situation de compétition.

Les entraîneurs certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur environnement sportif et auprès des athlètes qu'ils entraînent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qu'ils sont tenus de faire en tant qu'entraîneurs compétents dans leur sport. On reconnaît qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada ou qu'ils surpassent ces normes. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organismes de sport et des communautés.

Les entraîneurs du PNCE sont décrits comme suit :

- En cours de formation** – quand ils ont terminé avec succès une partie de la formation exigée pour un contexte;
- Formés** – quand ils ont terminé avec succès toute la formation exigée pour un contexte;
- Certifiés** – quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://coach.ca/formation-et-certification-s16468>.

2.2 Contextes

2.2.1 Sport communautaire



ENTRAÎNEUR DE SPORT COMMUNAUTAIRE

Vous entraînez peut-être déjà au niveau communautaire ou vous songez à vous lancer dans l'entraînement. Dans bien des cas, vous êtes un parent dont l'enfant fait du sport, ou un ou une bénévole qui travaille avec des participants de tous âges qui s'initient à un sport.

Il y a généralement deux niveaux d'ateliers pour les entraîneurs de sport communautaire : Initiation (ou introduction) et Participation continue.

- ❑ Le contexte **Sport communautaire – Initiation** est axé sur les participants que l'on initie à un sport. Dans de nombreux sports, ce sont de très jeunes enfants qui pratiquent ce sport pour la première fois. Dans quelques sports, l'initiation peut s'adresser aux jeunes ou aux adultes. Les participants de ce contexte se lancent dans le sport pour se faire des amis, s'amuser et apprendre une nouvelle activité. Le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneuse consiste à leur assurer un environnement amusant et sécuritaire et à leur apprendre à développer certaines des habiletés et capacités sportives du stade. S'amuser grâce au sport.
- ❑ Le contexte **Sport communautaire – Participation continue** vise généralement des jeunes qui font du sport dans un environnement récréatif ou bien des hommes et des femmes de catégorie maître, pour qui le sport est un loisir, une façon de se tenir en forme et un mode de socialisation. Ils sont dans le stade Vie active du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneuse est d'encourager les participants à continuer à faire du sport.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/entra-neurs-communautaires-s15434>.

Patinage de vitesse Canada offre un programme d'initiation du profil Sport communautaire : [J'aime patiner – Moniteur](#).

2.2.2 Compétition



ENTRAÎNEUR DE COMPÉTITION

En général, vous êtes un entraîneur d'expérience ou un ancien athlète. Peut-être entraînez-vous une équipe de niveau régional ou provincial, et vous visez à travailler à long terme avec les athlètes afin qu'ils améliorent leur performance.

Il y a trois niveaux d'ateliers pour les entraîneurs de compétition qui reflètent les stades de développement de l'athlète : Introduction, Développement et Haute performance.

- ❑ Le contexte **Compétition – Introduction** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du développement à long terme.
- ❑ Le contexte **Compétition – Développement** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du développement à long terme.
- ❑ Le contexte **Compétition – Haute performance** est typiquement réservé aux entraîneurs d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du développement à long terme, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un ou une athlète du stade

S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades du développement à long terme. Dans ce contexte, les entraîneurs doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/entra-neurs-de-comp-tition-s15435>.

Patinage de vitesse Canada offre un programme de formation des entraîneurs pour les contextes [Compétition – Introduction](#) et [Compétition – Développement](#).

Tableau récapitulatif du développement de la concurrence

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou modèles/listes de vérification propres au sport	Méthodes d'évaluation
Résultat attendu du PNCE : Prise de décisions éthiques			
Mettre en application un processus en 6 étapes de prise de décisions éthiques	F E	Prise de décisions éthiques ou Patinage de vitesse Introduction à la compétition Prise de décisions éthiques	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Réussite de l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques
Développer et communiquer une philosophie de l'entraînement qui respecte les principes du <i>Code d'éthique du PNCE</i>	F (E facultative)	Efficacité en entraînement et en leadership	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur
Résultat attendu du PNCE : Soutien aux athlètes en entraînement			
S'assurer que l'environnement de la séance d'entraînement est sécuritaire	F E	Planification d'une séance d'entraînement ou Patinage de vitesse Introduction à la compétition Planification d'une séance d'entraînement	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en cours de formation et débriefing
Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée	F E	<i>Modèle pour Planification d'une séance d'entraînement 2</i>	
Intervenir de façon à accroître l'apprentissage et à améliorer les performances des athlètes	F E	<i>Modèle pour Analyse de la performance technique et tactique</i> Efficacité en entraînement et en leadership Psychologie de la	

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou modèles/listes de vérification propres au sport	Méthodes d'évaluation
		performance	
Apporter les ajustements à une séance d'entraînement selon la réaction des athlètes à une tâche d'entraînement	F E	<i>Modèle pour Planification d'une séance d'entraînement 2</i>	
Mettre en application des protocoles et des méthodes qui contribuent au développement de qualités athlétiques propres au sport	F E	Développement des qualités athlétiques	
Résultat attendu du PNCE : Analyse de la performance			
Détecter les éléments techniques devant être améliorés ou raffinés pour accroître les performances ou prévenir les blessures	F E	<i>Modèle pour Analyse de la performance technique et tactique</i> Prévention et récupération	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en cours de formation + débriefing <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en compétition + débriefing
Corriger les éléments techniques à améliorer ou à raffiner pour accroître les performances ou prévenir les blessures	F E	<i>Modèle pour Analyse de la performance technique et tactique</i> Prévention et récupération	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en cours de formation + débriefing <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en compétition + débriefing
Détecter les éléments tactiques devant être améliorés ou raffinés pour accroître les performances	F E	<i>Modèle pour Analyse de la performance technique et tactique</i>	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en cours de formation + débriefing <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en compétition + débriefing
Corriger les éléments tactiques à améliorer ou à raffiner pour accroître les performances	F E	<i>Modèle pour Analyse de la performance technique et tactique</i>	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en cours de formation + débriefing <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en compétition + débriefing

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou modèles/listes de vérification propres au sport	Méthodes d'évaluation
Évaluer le niveau de condition physique de l'athlète en regard des performances et de progrès continu dans le sport	Facultative	Développement des qualités athlétiques	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en cours de formation + débriefing <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en compétition + débriefing
Identifier les facteurs spécifiques de compétition ayant des incidences sur les performances	Facultative	<i>Modèle pour Analyse de la performance technique et tactique</i> Efficacité en entraînement et en leadership	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur
Effectuer une analyse exhaustive des attentes du sport à l'égard du niveau élite	Facultative	<i>Modèle pour Planification de la performance</i>	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur
Résultat attendu du PNCE : Soutien relatif à la compétition			
Avant la compétition : établir des procédures favorisant la disposition à la performance	F E	<i>Formation propre au sport</i> <i>Modèle pour Planification de la performance</i>	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en cours de formation + débriefing
Pendant la compétition : prendre des décisions et intervenir de façon à favoriser des performances spécifiques au sport	F E	<i>Modèle pour Analyse de la performance technique et tactique</i> Efficacité en entraînement et en leadership	<input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en compétition + débriefing
Après la compétition : utiliser l'expérience de la compétition de façon à optimiser la progression des athlètes	F E	Prévention et récupération Psychologie de la performance	
Inspecter les éléments de logistique et de support afin d'assurer des conditions favorables de performances pendant la compétition	Facultative	<i>Formation propre au sport</i> <i>Modèle pour Planification de la performance</i> <i>Modèle pour Analyse de la performance technique et tactique</i> Efficacité en entraînement	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou modèles/listes de vérification propres au sport	Méthodes d'évaluation
		et en leadership Prévention et récupération Psychologie de la performance	
Mettre en application des procédures de préparation psychologique pré-compétition afin d'être prêt pour la performance	Facultative	Psychologie de la performance	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur
Mettre en application des protocoles afin de promouvoir la préparation et incorporant des stratégies de récupération et de régénération	Facultative	Prévention et récupération	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur
Résultat attendu du PNCE : Planification d'une séance d'entraînement			
Identifier la logistique et les informations de base pour la séance d'entraînement	F E	Planification d'une séance d'entraînement <i>Modèle pour Planification d'une séance d'entraînement 2</i>	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur
Déterminer les activités appropriées pour chaque partie de la séance d'entraînement	F E	<i>Modèle pour Planification d'une séance d'entraînement 2</i> <i>Modèle pour Planification de la performance</i>	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur
Concevoir et enchaîner les activités de la séance de façon à améliorer les performances et à optimiser les ajustements	F E	<i>Modèle pour Planification d'une séance d'entraînement 2</i> <i>Modèle pour Planification de la performance</i> Développement des qualités athlétiques	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur
Concevoir un plan d'action d'urgence	F E	Planification d'une séance d'entraînement	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur
Résultat attendu du PNCE : Élaboration d'un programme sportif			
Définir la structure du programme en se basant sur les possibilités d'entraînement et de	F E	<i>Modèle pour Planification de la performance</i> Élaboration d'un programme sportif de base	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou modèles/listes de vérification propres au sport	Méthodes d'évaluation
compétition			
Identifier des mesures appropriées de promotion de développement d'athlètes	F E	<i>Modèle pour Planification de la performance</i> Élaboration d'un programme sportif de base	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur
Incorporer au programme les priorités annuelles d'entraînement	F E	<i>Modèle pour Planification de la performance</i> Élaboration d'un programme sportif de base	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur
Organiser et établir l'ordre des priorités et des objectifs d'entraînement sur une base hebdomadaire pour en optimiser les ajustements	F E	<i>Modèle pour Planification de la performance</i> <i>Modèle pour Planification d'une séance d'entraînement 2</i>	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur
Développer un programme d'activités réduites et pointues en préparation de compétitions importantes	Facultative	<i>Modèle pour Planification de la performance</i>	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur
Résultat attendu du PNCE : Gestion de programme			
Prendre les mesures appropriées pour promouvoir le sport sans dopage	F E	Diriger un sport sans dopage	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Évaluation en ligne Diriger un sport sans dopage
Gérer les aspects administratifs du programme et superviser la logistique	F E	<i>Liste de vérification pour Gestion d'un programme sportif</i>	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en cours de formation + débriefing <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en compétition + débriefing
Élaborer des stratégies pour faire face aux conflits dans le sport et les résoudre	F E	Gestion des conflits	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Évaluation en ligne Gestion des conflits
Prendre des décisions et intervenir de façon à mettre en évidence une bonne compréhension du	Facultative	Efficacité en entraînement et en leadership Psychologie de la performance	OBLIGATOIRE <input type="checkbox"/> Portefeuille de l'entraîneur <input type="checkbox"/> Observation directe :

Critères	Exigences relatives à la formation (F) / à l'évaluation (E) par l'ONS	Formation offerte sous forme de modules multisports ou modèles/listes de vérification propres au sport	Méthodes d'évaluation
contexte social des athlètes			Évaluation en cours de formation + débriefing <input type="checkbox"/> Observation directe : Évaluation en compétition + débriefing

2.2.3 Instruction



Les instructeurs du profil Instruction doivent avoir des aptitudes et une formation propres à leur sport, qu'ils travaillent avec des participants de niveau débutant intermédiaire ou avancé. Nombre d'entre eux sont d'anciens participants et à ce sport.

Le profil Instruction comporte trois différents niveaux d'ateliers : Débutant(e)s, Exécutant(e)s intermédiaires et Exécutant(e)s avancé(e)s.

- Les instructeurs du contexte **Instruction – Débutant(e)s** travaillent habituellement avec des participants qui s'initient au sport pour la première fois à travers une série de leçons. Ordinairement, ce contexte ne comporte pas de compétition formelle, il est strictement consacré au développement des habiletés, et la période d'interaction entre l'instructeur ou l'institutrice et le participant ou la participante est courte.
- Les instructeurs des contextes **Instruction – Exécutant(e)s intermédiaires** et **Instruction – Exécutant(e)s avancé(e)s** sont spécialisés et leur rôle consiste expressément à aider des athlètes venant du sport de compétition à acquérir de meilleures habiletés et, dans certains cas, un perfectionnement tactique particulier à leur sport.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/instructeurs-s15436>.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/o-est-ce-que-je-me-situe--s15433>.

Pour plus de détails sur les programmes et la formation propres à PVC, consultez la page <http://www.speedskating.ca/fr/entraîneurs/formation>.

2.3. Ateliers et modules

2.3.1. Formation propre au sport

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris Patinage de vitesse Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formation-propre-au-sport-s16547>.

2.3.2. Formation multisport

Plusieurs de ces modules ont été intégrés dans les ateliers spécifiques à certains sports tandis que d'autres sports exigent que leurs entraîneurs prennent part à ceux-ci séparément par le biais du réseau de représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs.

Tous ces modules multisports peuvent vous aider à viser plus haut en tant qu'entraîneur et peuvent également compter pour le Maintien de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/modules-multisports-du-pnce>.

3 ÉVALUATION ET CERTIFICATION

3.1 Objectifs

Dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), l'évaluation représente le processus qui est utilisé pour déterminer si les entraîneurs respectent les normes d'entraînement du PNCE en vue de l'obtention de la certification. Ce processus s'applique à tous les contextes d'entraînement du PNCE. Bien que l'évaluation ne soit pas requise pour obtenir une certification dans le profil Sport communautaire, certains sports peuvent choisir d'octroyer une certification aux entraîneurs dans ce profil.

3.2 Principes d'évaluation du PNCE

- Les résultats attendus sont le fondement de l'approche d'évaluation et de certification des entraîneurs au sein du PNCE.
- L'évaluation du PNCE est le reflet des pratiques d'entraînement éthique privilégiées dans le système sportif canadien.
- L'évaluation du PNCE tient compte des différences entre les sports dans un contexte donné.
- L'évaluation reconnaît et respecte les styles d'entraînement individuels.
- L'évaluation du PNCE est fondée sur des preuves.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves sont des comportements d'entraînement observables qui sont utilisés pour déterminer si l'entraîneur ou l'entraîneuse respecte un critère donné.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves peuvent provenir de plusieurs sources.
- Il se peut que les preuves recueillies dans le cadre de l'évaluation ne représentent pas tous les éléments ou les objectifs identifiés pendant les activités de formation.
- Les entraîneurs savent exactement quelles preuves seront utilisées pour déterminer s'ils respectent un critère donné. Cela les aide à obtenir leur certification.
- En vue d'obtenir leur certification, les entraîneurs sont évalués par un évaluateur ou une évaluatrice d'entraîneurs possédant une formation et une accréditation du PNCE.

Autres points

- Les exigences, procédures et méthodes relatives à l'évaluation sont : (1) réalisables sur le plan administratif; (2) acceptables d'un point de vue professionnel; (3) crédibles auprès du public; (4) valables sur le plan juridique; (5) financièrement abordables; et (6) raisonnablement accessibles.
- Une formation du PNCE ou une expérience pertinente doivent précéder l'évaluation.
- Les activités de formation du PNCE préparent les entraîneurs à respecter les normes de certification.

3.3 Résultats attendus, critères et preuves

Le PNCE emploie une approche d'évaluation méthodique afin d'établir si les entraîneurs respectent les normes du PNCE. Cette approche repose sur trois composantes clés :

- Résultats attendus
- Critères
- Preuves

RÉSULTATS ATTENDUS : Tâches générales que les entraîneurs doivent pouvoir exécuter

Sept tâches générales illustrent ce que les entraîneurs du PNCE doivent être en mesure d'accomplir. Elles sont appelées *résultats attendus du PNCE*, et elles sont énumérées ci-dessous :

- Soutien aux athlètes en entraînement
- Prise de décisions éthiques
- Planification d'une séance d'entraînement
- Analyse de la performance
- Soutien relatif à la compétition
- Élaboration d'un programme sportif
- Gestion de programme

Les résultats attendus qui s'appliquent à une situation d'entraînement donnée varient selon le contexte d'entraînement. Les organismes nationaux de sport (ONS) ont la possibilité d'ajouter un ou plusieurs résultats attendus qui leur sont propres si les résultats attendus du PNCE ne couvrent pas adéquatement les tâches requises dans leur sport. Le nombre de résultats attendus évalués représente une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

CRITÈRES : Composantes d'un résultat attendu qui font l'objet d'une évaluation

Chaque résultat attendu est associé à au moins un critère.

Les critères varient selon le contexte d'entraînement. Par exemple, dans le contexte Sport communautaire – Initiation, le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » comprend un critère tandis que dans le contexte Compétition – Introduction, il en comprend trois.

Les critères *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critères pour « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- *Contexte Sport communautaire – Initiation : Diriger les participants dans le cadre d'activités appropriées.*
- *Contexte Compétition – Introduction : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.*

PREUVES : Éléments devant être observés et mesurés par l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs afin de confirmer que le candidat ou la candidate respecte les normes du PNCE se rattachant à chaque critère

Tous les critères sont associés à une ou plusieurs preuves. La preuve est ce que l'entraîneur ou l'entraîneuse accomplit concrètement. Elle est *observable et mesurable*.

Plus le nombre de preuves que l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs doit observer et mesurer est grand, plus l'évaluation est exigeante.

Les preuves *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

Avec les résultats attendus et les critères, les preuves servent à établir la norme d'évaluation minimale du PNCE.

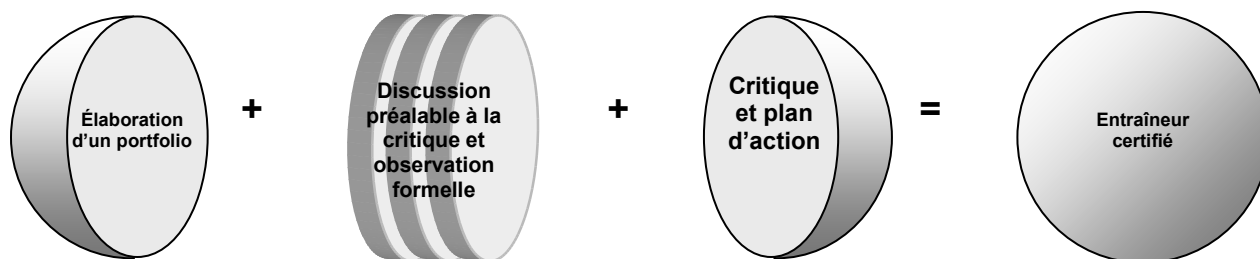
EXEMPLE – Critère et preuves du contexte Compétition – Introduction pour le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » :

- *Critère : Mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.*
- *Preuves : Présenter une séance d'entraînement qui correspond aux objectifs établis dans le plan de séance; les activités contribuent au développement des habiletés, des tactiques ou des qualités athlétiques; l'équipement est disponible et prêt à être utilisé.*

3.4. Évaluation des entraîneurs dans le PNCE

Dans le cadre du processus d'évaluation du PNCE, l'évaluation et la critique des entraîneurs comprennent les étapes ci-dessous :

- Évaluation du portfolio
- Discussion préalable à la critique
- Observation formelle
- Critique
- Établissement d'un plan d'action
- Préparation des rapports



3.4.1 Évaluation du portfolio

- L'évaluation du portfolio permet à l'évaluateur ou à l'évaluatrice d'entraîneurs de juger si le candidat entraîneur ou la candidate entraîneure est prêt(e) à se soumettre à l'observation formelle.
- L'entraîneur ou l'entraîneure doit s'inscrire auprès de l'organisme de sport approprié et présenter tous les éléments exigés du portfolio avant que la date de l'observation formelle puisse être fixée.
- L'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs doit examiner le portfolio en se fondant sur l'outil ou les outils d'évaluation pertinents, puis fournir ses rétroactions à l'entraîneur ou à l'entraîneure dans un délai raisonnable.
- Si tous les éléments requis du portfolio sont jugés adéquats, il sera établi que l'entraîneur ou l'entraîneure est prêt(e) à se soumettre à l'observation formelle.
- Lorsque l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs estime que le candidat ou la candidate est prêt(e) à se soumettre à l'observation formelle, il ou elle doit communiquer avec l'organisme de sport approprié afin de fixer la date de l'observation formelle.
- Une fois que la date de l'observation formelle a été fixée, l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs entreprend le processus de discussion préalable à la critique.

3.5 Norme de certification

La norme de certification se rapporte au niveau de réussite de l'entraîneur ou de l'entraîneure par rapport à la satisfaction d'un critère donné. Une échelle de réussite est appliquée afin d'établir si l'entraîneur ou l'entraîneure respecte ou surpasse les normes minimales. Par exemple, une échelle de réussite comportant cinq niveaux pourrait ressembler à ce qui suit :

- 5 Expert(e)
- 4 Avancé(e)

- 3 Norme minimale du PNCE – Comprend les preuves décrivant la norme minimale concernant ce que l’entraîneur ou l’entraîneure peut faire
- 2 Près de la norme
- 1 Bien en deçà de la norme

Les échelles de réussite peuvent varier mais elles doivent *toutes* comprendre la norme minimale du PNCE.

Les entraîneurs qui souhaitent obtenir leur certification dans un contexte donné doivent être évalués et, lors de cette évaluation, doivent respecter au moins la norme minimale du PNCE pour tous les critères pertinents exigés dans ledit contexte.

3.6 Banque de données du PNCE (le Casier)

La Banque de données du PNCE permet d’effectuer le suivi des résultats attendus et des critères; la lettre F indique que l’entraîneur ou l’entraîneure a suivi une formation portant sur le critère en question tandis que la lettre E signifie que le critère a été évalué. La Banque de données ne permet *pas* le suivi des preuves.

3.7 Aspects administratifs et logistiques de l’évaluation

Les sports doivent tenir compte de certains aspects administratifs lors de l’élaboration des protocoles d’évaluation. Les sections ci-dessous contiennent des exemples d’éléments administratifs pouvant être mis en œuvre par les sports.

3.7.1 Paiements et honoraires pour les évaluations

Les points ci-après illustrent les lignes directrices concernant les paiements si seulement un évaluateur ou une évaluatrice d’entraîneurs a la responsabilité de faciliter le processus d’évaluation.

- Lorsque l’entraîneur ou l’entraîneure s’inscrit au processus d’évaluation, il ou elle paie les frais d’inscription à l’organisme de sport approprié (OPTS ou ONS).
- L’organisme de sport verse deux (2) paiements à l’évaluateur ou à l’évaluatrice d’entraîneurs : le premier lui est remis une fois que le portfolio a été évalué et noté, et le deuxième lorsque la documentation liée à l’évaluation et la copie du plan d’action ont été reçus et que l’activité a été inscrite dans la Banque de données du PNCE (le Casier).
- Si plus d’un évaluateur ou d’une évaluatrice d’entraîneurs participe au processus d’évaluation, l’ONS doit établir des calendriers de paiement qui correspondent à leurs tâches respectives dans le cadre de l’évaluation des candidats entraîneurs. Ainsi, il peut être nécessaire de faire appel à plus d’un évaluateur ou d’une évaluatrice d’entraîneurs si l’évaluation de résultats attendus donnés du PNCE exige des compétences spéciales.

3.7.2 Appels et vérifications des évaluations

Les sports devraient envisager de proposer un processus d’appel des évaluations et de vérification des évaluateurs d’entraîneurs. L’entraîneur ou l’entraîneure doit avoir la possibilité de faire appel s’il ou si elle n’a pas réussi l’évaluation.

Il est recommandé qu’un formateur ou une formatrice de responsables du développement des entraîneurs procède régulièrement à la vérification des évaluations des entraîneurs (p. ex., une fois à tous les deux ans).

Il est en outre recommandé que les appels et les vérifications soient présentés à l'organisme national de sport aux fins d'examen par un comité technique.

La documentation requise dans le cadre d'une vérification ou d'un appel peut comprendre les éléments suivants.

- Le portfolio du candidat entraîneur ou de la candidate entraîneure et le modèle de notation utilisé par l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs.
- Un enregistrement vidéo de la séance d'entraînement dirigée par le candidat entraîneur ou la candidate entraîneure, ou tous les modèles utilisés par l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs lors de l'observation.
- Toute la documentation se rapportant à l'évaluation formelle, au processus de critique et au plan d'action.

Une fois l'examen terminé, un rapport doit être rédigé afin de définir les facteurs critiques du processus d'évaluation qui peuvent être améliorés ou qui doivent être mis en œuvre par le candidat entraîneur, la candidate entraîneure, l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs.

Il est recommandé que des frais soient exigés lors du lancement du processus d'appel.

Si l'appel est rejeté, l'entraîneur ou l'entraîneure peut devoir recommencer le processus d'évaluation ou améliorer certaines habiletés. S'il est nécessaire d'effectuer une autre observation formelle, celle-ci devra être exécutée par un évaluateur ou une évaluatrice d'entraîneurs différent(e) et entraînera le paiement de frais additionnels. L'organisme national de sport doit faire en sorte que l'entraîneur ou l'entraîneure puisse avoir accès à un autre évaluateur ou une autre évaluatrice d'entraîneurs.

Lorsqu'il n'est pas possible de trouver un autre évaluateur ou une autre évaluatrice d'entraîneurs, c'est l'ONS qui doit supporter les coûts associés à l'embauche de celui ou celle qui évaluera l'entraîneur ou l'entraîneure. Ces coûts peuvent comprendre le voyage, l'hébergement et les repas.

3.8 Reconnaissance des compétences des entraîneurs

Le PNCE est un programme axé sur les compétences qui se fonde sur les habiletés des entraîneurs; cela signifie que la certification est octroyée aux entraîneurs qui démontrent qu'ils possèdent les habiletés requises pour FAIRE certaines choses jugées importantes pour satisfaire aux besoins des participants avec qui ils travaillent. Étant donné que le PNCE est axé sur les compétences, la certification est octroyée aux entraîneurs en fonction des habiletés qu'ils sont en mesure de démontrer, et non pas en fonction de la formation qu'ils ont ou n'ont pas suivie.

Les entraîneurs doivent se soumettre au processus d'évaluation du contexte dans lequel ils travaillent. L'évaluation désigne l'ensemble du processus d'évaluation du contexte dans lequel l'entraîneur ou l'entraîneure veut obtenir sa certification (y compris les évaluations multisports en ligne). Cette exigence vise à assurer que l'entraîneur ou l'entraîneure puisse faire la preuve qu'il ou elle détient les compétences qui sont nécessaires dans le contexte visé tout en évitant que l'ONS ou d'autres partenaires aient à « juger » de la pertinence ou de la fiabilité des nombreux programmes internationaux qui existent.

Les entraîneurs ne reçoivent pas de crédits pour les modules « de formation » qu'ils ne terminent pas mais peuvent obtenir le statut « Certifié(e) » après avoir réussi l'évaluation. Ceci s'applique uniquement aux contextes dans lesquels les entraîneurs peuvent obtenir le statut « Certifié(e) ». Le concept « d'équivalence » n'est pas valable.

Cette démarche respecte et reconnaît les compétences existantes des individus, qu'il s'agisse d'entraîneurs canadiens qui possèdent une expérience considérable de l'entraînement ou des antécédents pertinents ou encore d'entraîneurs étrangers dont la formation et la certification sont reconnues.

4. RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

Qui entraîne les entraîneurs? Les responsables du développement des entraîneurs du PNCE!

Selon l'International Council for Coaching Excellence (ICCE), les responsables du développement des entraîneurs « sont plus que des entraîneurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entraînement – ils sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraîneurs afin qu'ils perfectionnent et accroissent leurs connaissances et puissent faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants». En bref, les responsables du développement des entraîneurs doivent non seulement être des spécialistes de l'apprentissage, mais aussi des spécialistes de l'entraînement.

Les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les formateurs de responsables du développement des entraîneurs sont tous et toutes des responsables du développement des entraîneurs.

En général, le cheminement d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs comprend les étapes décrites ci-dessous.



Formation : Les candidats responsables du développement des entraîneurs doivent suivre une formation pointue, qui est maintenant offerte dans le cadre d'un processus uniformisé à l'échelle du Canada. Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent prendre part aux activités de formation énumérées ci-après.

- Formation de base :** Permet aux responsables du développement des entraîneurs d'acquérir les habiletés requises pour remplir leurs fonctions.
- Formation propre au contenu (des sports ou multisport) :** Inclut la microanimation et/ou la microévaluation, des activités qui permettent aux responsables du développement des entraîneurs de s'exercer à présenter un atelier en compagnie de leurs pairs.
- Coprestation :** Offre aux nouveaux responsables du développement des entraîneurs une occasion de s'exercer en compagnie de vrais entraîneurs, aux côtés d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e).

Après avoir réussi toutes les activités de formation susmentionnées, le ou la responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « FORMÉ(E) ».

Évaluation : L'évaluation permet de confirmer que le ou la responsable du développement des entraîneurs maîtrise certaines habiletés jugées importantes dans le cadre de la formation des entraîneurs.

Après avoir réussi l'évaluation, le ou la responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « CERTIFIÉ(E) ».

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formation-des-responsables-du-d-veloppement-des-entra-neurs-s16933>.

4.1. Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs

Il y a deux façons de devenir candidat ou candidate responsable du développement des entraîneurs :

- les formateurs de responsables du développement des entraîneurs (FRDE), les organismes provinciaux ou territoriaux de sport (OPTS) et les organismes nationaux de sport (ONS) peuvent identifier les candidats responsables du développement des entraîneurs.
- les individus peuvent poser leur candidature eux-mêmes.

Les partenaires qui établissent un bassin de candidats doivent s'efforcer de trouver un équilibre entre les besoins de formation régionaux de leur sport et la nécessité d'avoir un groupe représentatif de toutes les régions du Canada. Beaucoup de candidats sont des entraîneurs qui participent déjà au PNCE ou des individus qui possèdent de l'expérience en éducation physique, en kinésiologie ou dans d'autres domaines d'études similaires. Les rôles et responsabilités des responsables du développement des entraîneurs sont clairement définis dans les Outils d'évaluation.

Les individus qui posent eux-mêmes leur candidature reçoivent un modèle de lettre de mise en candidature et doivent remplir cette lettre et la faire parvenir à leur organisme provincial ou territorial de sport (OPTS) ou à leur représentant ou représentante provincial(e) ou territorial(e) de la formation des entraîneurs (RPTFE), en compagnie de leur curriculum vitæ et, s'il y a lieu, de leur transcription de statut de certification au sein du PNCE.



4.2. Personne-ressource

Tous les ateliers du PNCE sont présentés par une personne-ressource (PR) qualifiée qui a réussi un processus de formation uniformisé. Les PR jouent un rôle déterminant car elles forment des entraîneurs compétents et bien informés, qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes ou des participants dans un environnement sûr et agréable.

L'objectif de la PR consiste à présenter avec efficacité des ateliers qui visent à former les entraîneurs de façon à ce qu'ils soient en mesure de faire la démonstration de leurs habiletés et puissent satisfaire aux normes établies pour la certification. La PR doit posséder les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour présenter les ateliers en utilisant l'approche axée sur les compétences. De plus, les PR sont des membres à part entière de la collectivité de l'entraînement et elles sont les ambassadrices du PNCE.

4.2.1 Comment devenir personne-ressource

Toutes les personnes-ressources doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

Formation de base	Formation propre au contenu	Coprestation 	Évaluation 
<p>Modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aperçu de l'atelier et du PNCE • Fonctions de la personne-ressource • Éléments d'une activité d'apprentissage efficace • Stades de développement du groupe • Nature du groupe 	<p>Lignes directrices/Modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Microanimation portant sur le contenu d'un module • Administration du module • Formation liée au Casier • Lecture et signature du Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE • Examen des normes d'évaluation et du processus d'évaluation des PR 	<p>Processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance préalable à la critique • Coanimation • Critique 	<p>Processus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Séance préalable à la critique 2. Observation formelle 3. Critique 4. Plan d'action 5. Recommandation finale

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/personne-ressource-p156718>.

4.2.2. Sélection des personnes-ressources

La réussite des formations offertes dans le cadre du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle de personnes-ressources.

Il est recommandé que les personnes-ressources possèdent les qualités ci-après.

- Formation ou certification dans le contexte dans lequel elles présentent des ateliers.
- Aptitudes dans le domaine de la communication : capacité à s'exprimer clairement et de façon professionnelle.
- Aptitudes dans le domaine de la présentation : posséder l'assurance requise pour effectuer des présentations devant un groupe, savoir choisir ses mots, être capable de

respecter la durée prévue pour la présentation et être en mesure de s'adapter aux questions et aux changements.

- Aptitudes dans le domaine de l'animation : être en mesure de faciliter des discussions, écouter activement, favoriser la participation et, lorsque cela s'avère nécessaire, réorienter le fil de la discussion.
- Aptitudes dans le domaine de l'organisation : être adéquatement préparé(e) et faire preuve d'organisation et de professionnalisme.
- Aussi : être accessible, avoir le sens de l'éthique et des responsabilités et avoir confiance en soi.

Il est recommandé que les personnes-ressources aient l'expérience, les antécédents et les habiletés propres au sport suivants :

- une expérience en tant qu'entraîneur ou athlète de haute performance, le statut de mentor en développement régional, des connaissances propres au patinage de vitesse : une solide compréhension des règles du patinage de vitesse ainsi que des aptitudes et stratégies de haut niveau du sport.

4.2.3. Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.2.4. Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation portant sur la matière qui sera présentée par les personnes-ressources.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- La formation propre au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier de un à trois jours; elle vise à aider les personnes-ressources à se familiariser avec le contenu qu'elles présenteront dans le contexte Sport communautaire – Initiation.

Pour compléter leur processus de formation, les personnes-ressources doivent également suivre la formation suivante :

- Suivre et réussir la formation Prise de décisions éthiques du contexte Compétition – Introduction ou multisport, ainsi que l'évaluation en ligne PDE associée au programme.

4.2.5. Coprestation

Toutes les personnes-ressources doivent coanimer un atelier en compagnie d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e) avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation doit être effectuée dans un délai d'un an suivant la formation propre au contenu.

- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat ou la candidate personne-ressource doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

4.2.6. Évaluation

Il est recommandé que les personnes-ressources soient évaluées pour devenir des personnes-ressources certifiées.

- Les personnes-ressources devraient être évaluées dans un délai de deux ans.
- Les personnes-ressources seront évaluées en personne.
- Les personnes-ressources seront évaluées en fonction des résultats attendus, des critères et des preuves établis par l'ACE pour les personnes-ressources.
- Toutes les personnes-ressources doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.2.7. Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, toutes les personnes-ressources doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

Les PR doivent faire ce qui suit pour maintenir leur statut « Formé » ou « Certifié » :

- Se tenir au courant des mises à jour du matériel de cours.
- Assister à au moins une des deux activités pertinentes (rencontres de PR ou colloques d'entraîneurs) organisées annuellement par Patinage de vitesse Canada.
- Dispenser au moins un atelier tous les deux ans.
- Si une PR ne respecte pas les exigences ci-dessus dans le délai prévu, un processus de coanimation pourrait être mis en place pour qu'elle maintienne le statut de PR. Une PR visée par cette situation doit communiquer avec Patinage de vitesse Canada.

4.2.8. Honoraires

- Veuillez consulter la section 5.3.

4.2.9. Procédures d'appel et de vérification

Appel d'un entraîneur – Un entraîneur peut faire appel s'il n'a pas réussi l'évaluation.

Vérification des évaluateurs – Les évaluateurs font l'objet d'une vérification aux deux ans afin d'assurer la cohésion et la qualité des évaluations.

Les procédures d'appel et de vérification sont les mêmes. Les appels et les vérifications doivent être présentés à l'OPTS aux fins d'examen par un comité technique. Ce comité technique se compose d'un évaluateur et de deux entraîneurs certifiés du contexte Haute performance (équivalent à l'ancien niveau 3 du PNCE). La documentation requise dans le cadre d'un appel ou d'une vérification doit comprendre les éléments suivants :

1. le portfolio du candidat entraîneur et le modèle de notation utilisé par l'évaluateur;
2. un enregistrement vidéo de la séance d'entraînement dirigée par le candidat entraîneur et tous les modèles utilisés par l'évaluateur lors de l'observation;
3. toute la documentation se rapportant au processus de critique et au plan d'action.

Une fois l'examen terminé, le comité prépare un rapport décrivant les facteurs critiques du processus de certification qui peuvent être améliorés ou qui doivent être mis en œuvre par le candidat ou l'évaluateur. Le comité technique peut renverser la décision d'un évaluateur; dans ce cas, il doit présenter les faits qui justifient sa décision.

Bien que cela ne soit pas nécessaire, il est fortement recommandé d'enregistrer toutes les observations d'entraîneurs afin de conserver une trace de leur pratique. L'évaluateur peut aussi avoir recours à la vidéo pour examiner la performance d'un entraîneur dans le cadre de l'observation.

Le coût de l'appel est le même que celui de l'évaluation initiale; il est payable à l'OPTS. Si l'appel est rejeté, le candidat devra suivre de nouveau le processus de certification avec un évaluateur différent et verser les droits afférents. Si l'appel est accueilli, les droits d'appel seront remboursés. L'OPTS doit faire en sorte que l'entraîneur puisse avoir accès à un autre évaluateur. Lorsqu'il n'est pas possible de trouver un autre évaluateur, c'est l'OPTS qui doit assumer les coûts associés à l'embauche de la personne qui évaluera l'entraîneur. Ces coûts peuvent comprendre les déplacements, l'hébergement et les repas.

4.3 Évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs

Le rôle du formateur de personnes-ressources (FPR) consiste à former, à évaluer et à soutenir les personnes-ressources (PR) tout en agissant comme mentor auprès de celles-ci. De plus, les FPR remplissent une fonction clé en faisant la promotion du PNCE.

Les FPR doivent posséder des connaissances et une expertise appropriées en matière d'animation dans le but de contribuer à la formation des PR et de diriger des ateliers et des activités de perfectionnement professionnel à l'intention des PR.

On s'attend à ce que les FPR assument une plus grande part de responsabilité en appuyant les PR lors des ateliers et de leur cheminement. Les FPR doivent avoir la volonté et la capacité de fournir du soutien aux PR, aux administrateurs de programmes et aux organismes de prestation hôtes.

4.3.1. Comment devenir formateur de personnes-ressources

Tous les formateurs de personnes-ressources doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous et doivent avoir atteint le statut « Certifié » en tant que personne-ressource.

Formation de base*	Formation propre au contenu	Coprestation	Évaluation
<p>Recommandée : Formation de base à l'intention des personnes-ressources ET Formation de base à l'intention des évaluateurs et des évaluatrices d'entraîneurs et d'entraîneuses</p> <p>Modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle du/de la FPR et FE • Sélection des PR et des évaluateurs/trices d'entraîneur(e)s • Formation des responsables du développement des entraîneurs • Évaluation des PR • Évaluation des évaluateurs/trices d'entraîneur(e)s • Mentorat des responsables du développement des entraîneurs 	<p>Lignes directrices/Modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration des programmes du PNCE • Leadership au sein du PNCE • Microanimation portant sur la formation des PR • Examen des normes d'évaluation s'appliquant aux FPR 	<p>Processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séance préalable à la critique • Coanimation • Critique 	<p>Processus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Observation formelle 2. Portfolio

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/master-learning-facilitator-p156720>.

4.3.2 Sélection des évaluateurs d'entraîneurs

La réussite de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle d'évaluateurs d'entraîneurs. Il est manifestement essentiel que des mesures de contrôle de la qualité soient appliquées lors de la nomination d'un évaluateur ou d'une évaluatrice d'entraîneurs car tout le monde ne possède pas l'expérience, les habiletés et les attitudes requises pour remplir cette fonction efficacement.

Par conséquent, il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs possèdent les qualités ci-après.

- Au moins trois ans d'expérience à titre d'entraîneur ou d'entraîneuse dans le contexte dans lequel les évaluations sont présentées.
- Respect des exigences relatives à la formation et/ou à l'évaluation de Prise de décisions éthiques du PNCE.

- Crédibilité auprès des pairs.
- Normes éthiques élevées et qualités de chef de file.
- Désir de voir croître le système de certification des entraîneurs de même que le sport.
- Temps et énergie à consacrer au processus d'évaluation.
- Habiletés reconnues en matière d'accompagnement et d'animation.
- Capacité à se prêter à des réflexions critiques et à poser des questions.
- Capacité à écouter les candidats activement.

Bien que cela soit souhaitable, il n'est pas obligatoire que l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs occupe un échelon plus élevé dans la hiérarchie ou ait une expérience d'entraînement considérablement plus vaste que le candidat ou la candidate.

4.3.3. Formation de base

La Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.3.4. Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. La formation propre au contenu comprend un volet de microévaluation utilisant les outils d'évaluation propres au sport.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- Expérience du patinage de vitesse au niveau provincial, des Jeux du Canada ou de l'équipe nationale (développement de la compétition).
- Expertise en tant qu'entraîneur dans un ou plusieurs postes (entraîneur en chef, entraîneur adjoint, expérience sur longue piste et courte piste, gestionnaire de programme).
- Excellentes compétences en communication
- Mentors de développement régional

Le contenu de la formation comprendra également :

- La formation au contenu est un événement de formation d'une journée pour préparer les évaluateurs de coaches à l'utilisation de la matrice et des outils d'évaluation et au processus utilisé pour évaluer les coaches, y compris un pré-brief, une observation, un débrief et un plan d'action pour le coach.
- Les évaluateurs seront également formés à l'évaluation du portfolio du coach.
- Patinage de vitesse Canada organisera la formation des évaluateurs d'entraîneurs

4.3.5. Coprestation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent coévaluer en compagnie d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e) avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

- La coévaluation doit être effectuée dans un délai de six mois suivant la formation propre au contenu.
- La coévaluation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat ou la candidate évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs doive effectuer une coévaluation plusieurs fois avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

4.3.6. Évaluation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués pour devenir des évaluateurs d'entraîneurs certifiés.

- Les évaluateurs d'entraîneurs devraient être évalués dans un délai de deux ans.
- L'évaluation des évaluateurs d'entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.3.7. Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

4.3.8. Honoraires

- Veuillez consulter la section 5.3.

4.4 Formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs

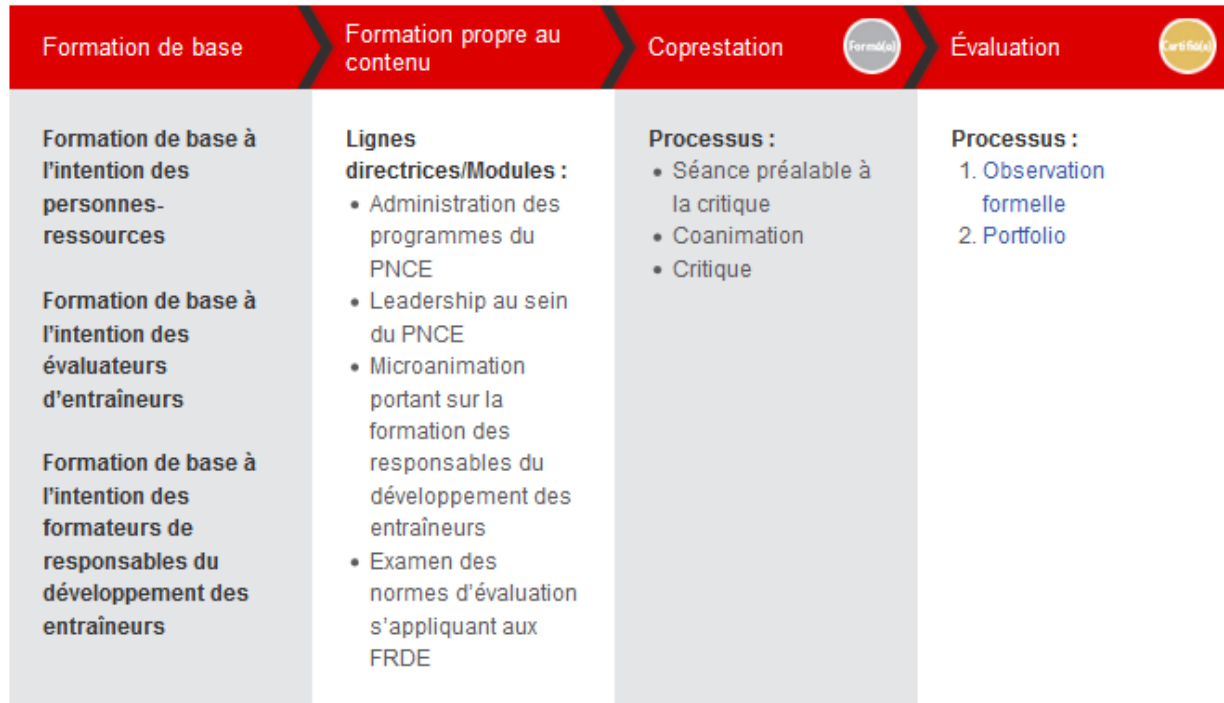
Le rôle du formateur ou de la formatrice de responsables du développement des entraîneurs (FRDE) consiste à former, à évaluer, à soutenir et à offrir du mentorat aux responsables du développement des entraîneurs, c.-à-d. les personnes-ressources (PR), les évaluateurs d'entraîneurs (EE) et les autres FRDE. De plus, les FRDE remplissent une fonction clé en faisant la promotion du PNCE.

Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent posséder des connaissances et une expertise appropriées en matière d'animation dans le but de contribuer à la formation des responsables du développement des entraîneurs et de diriger des ateliers et des activités de perfectionnement professionnel à l'intention des responsables du développement des entraîneurs.

On s'attend à ce que les formateurs de responsables du développement des entraîneurs assument une plus grande part de responsabilité en appuyant les responsables du développement des entraîneurs lors des ateliers, des évaluations et dans le cadre de leur cheminement. Les FRDE doivent avoir la volonté et la capacité de fournir du soutien aux responsables du développement des entraîneurs, aux administrateurs de programmes et aux organismes de prestation hôtes.

4.4.1 Comment devenir formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.



Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formateur-ou-formatrice-de-responsables-du-d-veloppement-des-entra-ineurs-p15620>.

4.4.2 Sélection des formateurs de responsables du développement des entraîneurs

Chaque organisme responsable de la formation et de la sélection de ses propres formateurs de responsables du développement des entraîneurs. Les critères de sélection qui s'appliquent aux FRDE varient d'un organisme directeur à l'autre. Bien que certaines exigences puissent différer, on s'attend habituellement à ce que les FRDE :

- aient acquis cinq années d'expérience à titre de personne-ressource et/ou d'évaluateur d'entraîneurs;
- soient des personnes-ressources ou des évaluateurs d'entraîneurs certifiés;
- aient fait et réussi l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques;
- aient suivi une formation ou obtenu un diplôme dans un domaine lié à l'entraînement ou à la formation des entraîneurs;
- possèdent une expérience dans le domaine de l'entraînement ou dans un sport donné.

Le nombre de FRDE et les tâches que ceux-ci doivent réaliser varient considérablement selon l'organisme directeur. Là encore, bien que certaines exigences puissent être différentes, les tâches du ou de la FRDE consistent généralement à :

- participer à la sélection des personnes-ressources, des évaluateurs d'entraîneurs et d'autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs;
- former les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs;
- évaluer les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs;
- agir comme mentor(e) auprès des personnes-ressources, des évaluateurs d'entraîneurs et des autres formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

Il est recommandé que les formateurs de responsables du développement des entraîneurs aient l'expérience, les antécédents et les habiletés propres au sport suivants :

- Avoir de l'expérience dans l'entraînement ou la participation au patinage de vitesse
- Avoir de l'expérience au niveau national (compétition – développement)
- Expérience du patinage de vitesse au niveau provincial, des Jeux du Canada ou de l'équipe nationale (Compétition – Développement)
- Avoir de l'expérience en tant qu'entraîneur dans un ou plusieurs postes (entraîneur en chef, entraîneur adjoint, expérience sur longue piste et courte piste, gestionnaire de programme)
- Excellentes compétences en communication
- Mentors de développement régional

4.4.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources, la Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs et la Formation de base à l'intention des formateurs de responsables du développement des entraîneurs sont des volets obligatoires de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

Il est recommandé que toutes les formations de base soient suivies avant la formation propre au contenu.

Les formations de base sont offertes par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.4.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation et/ou de microévaluation portant sur la matière qui sera présentée par les formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- La formation spécifique au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier d'un jour ; elle est conçue pour aider les formateurs en développement du coaching à se familiariser avec le contenu de la Communauté - Initiation qu'ils présenteront.
- La formation spécifique au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier de 2 jours ; elle est conçue pour aider les formateurs en développement des coaches à se familiariser avec le contenu de la Compétition - Introduction qu'ils présenteront.
- La formation spécifique au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier de 2 jours ; elle est conçue pour aider les formateurs en développement des coaches à se familiariser avec le contenu Compétition - Développement qu'ils présenteront.

4.4.5 Coprestation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent coanimer un atelier de formation des personnes-ressources et/ou des évaluateurs d'entraîneurs en compagnie d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e) avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation doit être effectuée dans un délai de deux ans suivant la formation propre au contenu.
- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat ou la candidate formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs

4.4.6 Évaluation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent être évalués pour devenir des formateurs de responsables du développement des entraîneurs certifiés.

- Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs devraient être évalués dans un délai de deux ans.
- L'évaluation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.4.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent cumuler vingt points de PP au cours d'une période de cinq ans.

4.4.8 Honoraires

- Veuillez consulter la section 5.3.

4.5 Appui aux sports par les responsables du développement des entraîneurs multisports

Les stratégies doivent être approuvées par l'ONS.

4.5.1 Difficultés entourant l'évaluation des entraîneurs

- Les sports ont la responsabilité de certifier les entraîneurs.
- Bien des sports ont une capacité d'évaluation limitée. Par conséquent, le système est fortement engorgé.
- Les ONS et les OPTS ont besoin d'une solution simple qui améliore la capacité tout en garantissant la qualité.
- Le taux de conversion des entraîneurs (de Formé à Certifié) est très faible.
- Il y a peu d'évaluateurs d'entraîneurs propres au sport qualifiés.
- La capacité (sur le plan de la géographie, des finances et des ressources humaines) des évaluateurs d'entraîneurs propres au sport est limitée.
- Il faut uniformiser l'identification des normes minimales du PNCE.

4.5.2 Solution de partenariat collaboratif

On peut améliorer la capacité d'évaluation des entraîneurs en nouant un partenariat avec des formateurs de responsables du développement des entraîneurs multisports, qui pourraient mentorer des évaluateurs d'entraîneurs propres au sport.

- Solutions pour la participation des évaluateurs d'entraîneurs propres au sport dans une coévaluation
 - De 10:90 % à 90:10 %
 - L'évaluation ne peut pas être entièrement faite par un FRDE multisports.
- L'approche collaborative pour l'évaluation des entraîneurs est propre à chaque P/T et à chaque sport, selon la capacité et l'expertise.
- L'ONS et l'OPTS doivent avoir un plan pour former et certifier plus d'évaluateurs d'entraîneurs propres au sport (augmenter leur propre capacité).
- Le rôle du RPTFE n'est pas de remplacer l'évaluation des entraîneurs, mais d'y ajouter de la valeur.
- Les RPTFE faciliteront les relations avec les FRDE multisports afin de contribuer au processus et d'améliorer leur formation et leurs compétences.

4.5.3 Processus collaboratif

1. L'ONS et/ou l'OPTS communiquent avec le RPTFE pour demander du soutien.
2. Le RPTFE choisit un formateur de responsables du développement des entraîneurs multisports qualifié.
3. L'ONS et/ou l'OPTS nomment une personne-ressource pour les aspects techniques propres au sport.
4. La personne-ressource et le FRDE adoptent une approche collaborative pour l'évaluation des entraîneurs : ils suivent le cheminement d'évaluation et utilisent des outils existants et propres au sport.
 - Examen du portfolio
 - Discussion préalable à l'observation
 - Évaluation de l'observation
 - Critique et plan d'action
5. L'ONS et/ou l'OPTS traitent l'évaluation de l'entraîneur dans le Casier.

4.5.4 Critères que doivent respecter les formateurs de responsables du développement des entraîneurs multisports pour effectuer des évaluations d'entraîneurs

- Exigences
 - Évaluateur d'entraîneurs propres au sport certifié
 - Formateurs de responsables du développement des entraîneurs multisports formé
- Autres formations suggérées
 - Formation sur le mentorat du PNCE
 - Orientation par les RPTFE (notamment un aperçu d'une évaluation menée par un FRDE multisports et un RPTFE)
 - Module Conception pédagogique du PNCE
 - Trousse d'évaluation du PNCE
 - Mises en situation réelles (exemples vidéo de 3 ou 4 sports)

4.5.5 Conséquences sur le financement

Les ONS et les OPTS sont responsables du financement et du paiement des honoraires des RPTFE et des FRDE pour la coprestation ou le processus d'évaluation (modèle existant pour les évaluations d'entraîneurs).

- Les coûts déjà prévus pour les évaluations (ex. : frais d'utilisation) s'appliquent.
 - Ex. : Les frais d'évaluation sont perçus par les évaluateurs multisports et non par les évaluateurs propres au sport.
 - Ex. : Les P/T doivent rediriger leur financement vers les responsables du développement des entraîneurs s'ils en ont pour le développement des évaluateurs d'entraîneurs et non pour le développement des personnes-ressources.
- Communiquez avec le RPTFE pour connaître les honoraires des évaluateurs d'entraîneurs.

4.5.6 Autres appuis aux sports par les responsables du développement des entraîneurs multisports

Les FRDE du PNCE peuvent également augmenter la capacité du système pour ce qui suit :

Évaluation des responsables de la formation des entraîneurs

- Évaluations des personnes-ressources – Discussion préalable, observations sur le terrain, critique et plan d'action
- Évaluations des évaluateurs d'entraîneurs – Recueillir, noter et critiquer le portfolio de l'évaluateur d'entraîneurs, puis créer un plan d'action. L'observation sur le terrain est facultative.
- Évaluations des FRDE – Recueillir, noter et critiquer le portfolio du FRDE, puis créer un plan d'action. L'observation sur le terrain est facultative.
- Mentorat des responsables du développement des entraîneurs**

Soutien général d'un FRDE pour qu'un RDE puisse exceller. Ce soutien peut prendre plusieurs formes, par exemple la prestation de contenu propre au sport.

5 MODÈLE OPÉRATIONNEL

5.1 Communication

5.1.1 Inclusion, accessibilité et langues officielles

Toutes les composantes du PNCE devraient être accessibles et inclusives pour les personnes des deux sexes, les minorités visibles, les collectivités autochtones et les personnes ayant un handicap. Le langage et le contenu devraient être adaptés aux différents groupes cibles. De plus, pour chaque contexte, tous les documents doivent être lancés simultanément dans les deux langues officielles à la suite de l'approbation finale.

5.1.2 Droits d'auteur

Conjointement avec l'ONS, l'ACE doit détenir les droits d'auteur de tous les documents produits par l'ONS avec le soutien financier de l'ACE. Les principes de cette entente sont les suivants :

- l'ONS doit s'assurer de fournir tous les avertissements relatifs aux droits d'auteur;
- l'ONS doit inclure et utiliser les lignes directrices approuvées se rapportant à la reconnaissance du PNCE. L'ACE remettra à l'ONS les documents en format électronique (ou les illustrations prêtes à photographier) dans les deux langues officielles afin qu'ils soient intégrés dans les documents finaux de l'ONS;
- l'ONS et l'ACE sont copropriétaires des droits d'auteur internationaux, et mention doit être faite de l'ONS en question;
- l'ONS peut diffuser et vendre, comme elle le juge approprié, les ressources non intégrées et gardera la totalité des recettes provenant de ses propres ventes. La vente des documents intégrés sera régie par les modalités stipulées dans le protocole d'entente signé par l'ACE et l'ONS;
- l'ACE peut, à son gré, utiliser le contenu de ces ressources dans des documents se rapportant à la formation des entraîneurs.

5.1.3 Reconnaissance et mention

Toutes les ressources produites du PNCE doivent être conformes aux exigences suivantes :

- porter les logos de coach.ca et du PNCE sur la page de titre ou l'écran titre de chaque document du PNCE;
- reconnaître convenablement le gouvernement du Canada;
- mentionner clairement la copropriété des droits d'auteur de l'ONS et de l'ACE en ce qui concerne le matériel élaboré grâce au soutien financier de l'ACE, et la propriété unique des droits d'auteur de l'ONS en ce qui a trait au matériel élaboré sans le soutien financier de l'ACE;
- porter la mention « Imprimé au Canada » si ce sont des documents imprimés;
- reconnaître adéquatement le contenu provenant d'autres sources;
- indiquer le numéro de version et la date de production.

Elles doivent comporter la mention de reconnaissance suivante :

« Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes

nationaux, provinciaux et territoriaux de sport ainsi que l'Association canadienne des entraîneurs. »

Veillez communiquer avec votre conseiller ou conseillère en entraînement de l'ACE pour obtenir un modèle comprenant ces énoncés. L'énoncé ci-après doit apparaître dans les ressources à l'intention des entraîneurs [cahiers de travail de l'entraîneur(e)] :

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

« L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca. »

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'ACE pour reproduire le matériel, y compris le contenu, les photos et les illustrations.

5.2. Responsabilités et planification

5.2.1. Patinage de vitesse Canada

- Élaborer et mettre à jour les programmes et documents de formation des entraîneurs de Patinage de vitesse Canada.
- Fournir aux OPTS de l'information sur les programmes de formation des entraîneurs.
- Assurer la formation et le suivi des développeurs d'entraîneurs .
- Collaborer avec l'Association canadienne des entraîneurs (ACE).
- Recruter des commanditaires pour le programme.

5.2.2. Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS)

- Identifier les futurs candidats développeur d'entraîneurs.
- Promouvoir les programmes de formation des entraîneurs dans leur province ou territoire.
- Collaborer avec leur association provinciale ou territoriale d'entraîneurs afin d'obtenir des subventions et de promouvoir les programmes.
- Coordonner et administrer les programmes de formation des entraîneurs dans leur province ou territoire.
- Établir le calendrier des ateliers de formation des entraîneurs, en consultation avec les facilitateurs d'apprentissage.
- Percevoir les droits d'inscription aux programmes de formation des entraîneurs et payer les dépenses des programmes.
- Imprimer les documents des stages, en consultation avec les facilitateurs d'apprentissage.
- Commander le matériel de formation deux semaines avant chaque stage.
- Collaborer avec les parties prenantes, notamment les ligues, clubs et écoles de la localité, pour offrir des stages.

5.2.3. Organismes locaux de sport (OLS)

- Identifier les entraîneurs locaux et les entraîneurs potentiels.
- Organiser des stages en fonction du niveau d'intérêt.
- Promouvoir les stages.

5.2.4. Facilitateurs d'apprentissage

- Réaliser les ateliers de formation des entraîneurs, à raison d'au moins un atelier aux deux ans et, de préférence, au moins trois ateliers par an.
- Créer un événement dans le Casier (la base de données du PNCE) pour chaque atelier et soumettre l'information à Patinage de vitesse Canada dans un délai d'un mois, par courriel ou en enregistrant la formation dans le Casier.
- Présenter un rapport à Patinage de vitesse Canada, sur la base de la rétroaction reçue après les ateliers.

- Tous les trois ans, suivre au moins un cours de quatre heures en lien avec la fonction d'entraîneur.
- Participer aux conférences téléphoniques des développeurs d'entraîneurs de Patinage de vitesse Canada.

5.2.5 Le Casier (la Banque de données du PNCE)

Les organisations sportives provinciales et territoriales de Patinage de vitesse et Patinage de vitesse Canada ont accès au rapport des formations dans le Casier. Les facilitateurs d'apprentissage sont tenus de soumettre leurs événements pour chaque atelier aux organisations sportives provinciales et territoriales de Patinage de vitesse et à Patinage de vitesse Canada dans un délai d'un mois. Les formations seront enregistrées dans le Casier par les organisations sportives provinciales et territoriales de Patinage de vitesse et par Patinage de vitesse Canada.

5.2.6. Planification de la relève

Formateurs et responsables du développement des entraîneurs pour Patinage de vitesse Canada

Initialement, les personnes suivantes exerceront les fonctions de personnes-ressources (PR), de formateurs de personnes-ressources (FPR), d'évaluateurs et de formateurs d'évaluateurs (FE) pour le programme : David Morrison (C.-B.), Mike Marshall (Alberta), Robert Tremblay (Québec), Todd Langdon (Atlantique). La formation des premières PR sur les éléments propres au sport sera soutenue par la directrice du développement du sport de Patinage de vitesse Canada, Janice Dawson.

Patinage de vitesse Canada réévaluera la demande en formation pour le contexte Compétition – Développement après la mise en œuvre complète du programme. Patinage de vitesse Canada collaborera avec l'OPTS de chaque région afin d'identifier des PR et des évaluateurs, selon les besoins.

Si un intérêt supplémentaire se manifeste, des responsables du développement des entraîneurs seront affectés sur la base suivante, jusqu'à l'atteinte de la pleine capacité :

- 1 poste initial par région.
- Les régions comprenant plusieurs provinces ou territoires, où plus d'un OPTS souhaite avoir des représentants des PR. Chaque OPTS se verra offrir un poste, selon les besoins.
- Les PR qui prévoient enseigner en français dans une région qui dispose déjà d'une PR anglophone. Chaque région peut se doter d'une PR francophone supplémentaire si ce besoin est manifeste.
- La taille de la région. Une région peut se voir attribuer une place supplémentaire à l'atelier. La priorité sera accordée aux régions où PVC compte le plus de membres.

Les organisateurs s'efforceront d'accueillir toutes les PR qualifiées qui manifestent leur intérêt, mais des contraintes d'ordre financier ou relatives à la capacité des stages pourraient limiter le nombre de participants.

5.3. Barème de frais, paiements et honoraires

5.3.1. Frais d'inscription aux ateliers

J'aime patiner – Moniteur	100 \$, payable à l'OPTS.
J'aime patiner – Entraîneur	230 \$, payable à l'OPTS.
Atelier Compétition – Introduction	270 \$, payable à l'OPTS.
Évaluation Compétition – Introduction	75 \$, payable à l'OPTS.
Atelier et évaluation Compétition – Développement	500 \$, payable à PVC.
Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques Évaluation en ligne Gestion des conflits Évaluation en ligne Diriger un sport sans dopage	<ul style="list-style-type: none"> • Actuellement, des frais de 85 \$ par évaluation en ligne s'appliquent uniquement si l'entraîneur n'a pas suivi la formation. • Sans frais si le module de formation a été suivi.

5.3.1 Honoraires des responsables du développement des entraîneurs

Honoraires de la facilitateur d'apprentissage, J'aime patiner – Moniteur : 250 \$

Honoraires de la facilitateur d'apprentissage, J'aime patiner – Entraîneur : 250 \$/jour, plus les frais de déplacement, payé par l'organisation hôte.

Honoraires du maître développeur d'entraîneurs, J'aime patiner – Entraîneur : 350 \$/jour de formation, pour le maître développeur d'entraîneurs.

Honoraires de l'évaluateur d'entraîneurs, J'aime patiner – Entraîneur : \$50. PVC paiera les honoraires de l'évaluateur. L'entraîneur doit payer les frais de déplacement et autres dépenses.

Honoraires de la facilitateur d'apprentissage, Introduction à la concurrence : 250 \$ / jours

Honoraires de la facilitateur d'apprentissage, Compétition – Développement : 250 \$ / jours

Honoraires de l'évaluateur d'entraîneurs, Compétition – Développement : 75 \$ / évaluation

5.4. Maintien de la certification et perfectionnement professionnel

L'Association canadienne des entraîneurs et ses partenaires sont d'avis qu'il est important que les entraîneurs titulaires d'une certification du PNCE participent à des programmes de perfectionnement professionnel qui font la promotion de valeurs telles que l'apprentissage continu et le partage de connaissances dans le domaine de l'entraînement.

Pour maintenir le statut « Certifié », les entraîneurs du PNCE devront accumuler des points de perfectionnement professionnel (PP). Les points de PP peuvent être accumulés par l'entremise de nombreuses activités auxquelles les entraîneurs prennent déjà part, notamment les conférences et ateliers offerts par les fédérations nationale et provinciales, les modules d'apprentissage en ligne, les ateliers du PNCE et les programmes de mentorat. Dans la plupart des cas, les entraîneurs accumulent déjà les points de PP nécessaires – le maintien du statut « Certifié » constitue simplement une façon nouvelle de documenter cette acquisition de points et de reconnaître les efforts fournis par les entraîneurs.

Le maintien de la certification est essentiel pour :

- assurer que les entraîneurs demeurent à la fine pointe des nouvelles pratiques et connaissances en matière d'entraînement;
- défendre l'intégrité du PNCE;
- correspondre aux normes en vigueur dans d'autres professions;
- faire ressortir l'importance de l'apprentissage permanent et de l'amélioration continue.

Dans le cadre du PNCE, la certification est valide pour une période maximale de cinq ans. Le concept de « durée de la certification du PNCE » s'applique aux entraîneurs :

- qui ont déjà obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les Niveaux pendant que ce dernier est encore en vigueur;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes relatives à la certification et aux gradations de base d'un contexte du PNCE.

Le maintien de la certification doit sous-tendre la pratique active de l'entraînement et le perfectionnement professionnel.

Contexte (y compris les gradations)	Nombre minimal de crédits de perfectionnement professionnel requis si la période établie pour le renouvellement de la certification est :				
	5 ans	4 ans	3 ans	2 ans	1 an
Compétition – Introduction	20 points	16 points	12 points	8 points	4 points
Compétition – Développement	30 points	24 points	18 points	12 points	6 points

L'ONS peut exiger davantage de crédits de perfectionnement professionnel que le nombre minimal dans un ou tous les contextes dans lesquels il octroie le statut « Certifié » ou « Formé ».

Il est possible d'obtenir des crédits de perfectionnement professionnel pour toutes les catégories d'activités mentionnées ci-après, selon les restrictions indiquées.

	Catégorie d'activité	Points	Restrictions
Propre au sport	Pratique active de l'entraînement	1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur OU 1 point/an pour les activités en tant que personne-ressource ou évaluateur d'entraîneurs	Jusqu'à concurrence d'un nombre maximal de points égal à la durée, en années, de la période établie pour le renouvellement de la certification, p. ex., 3 points si cette période est de 3 ans.
	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité autodirigée par l'entraîneur	3 points pour la période pendant laquelle la certification est valable	Maximum de 3 points pour la période établie pour le renouvellement de la certification.
	Réévaluation dans le contexte	100 % des points requis pour le crédit de PP dans le contexte	Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur opte pour la réévaluation.
Multisport	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de nombre maximal ou minimal
	Activité ne faisant pas partie du PNCE	1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points	Jusqu'à concurrence de 50 % des crédits de PP requis pour le contexte durant la période établie pour le renouvellement de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/maintien-de-la-certification-s16745>.

5.5. Contrôle de la qualité

5.5.1. Évaluation des cours

Tous les entraîneurs reçoivent des formulaires de rétroaction pour évaluer leur expérience de formation et d'évaluation. Un modèle de formulaire de rétroaction est reproduit dans la section « Outils », à la fin du présent manuel.

5.5.2. Suivi et évaluation du programme

Le programme et ses répercussions feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'une révision complète aux cinq ans. La rétroaction des maître développeur d'entraîneurs, l'évaluateur d'entraîneurs, facilitateur d'apprentissage, et des OPTS, de même que les statistiques des formulaires d'évaluation, seront prises en compte dans la révision du programme. La révision comprendra un examen du processus d'évaluation.

5.5.3. Cycle de révision et de mise à jour

Le matériel sera mis à jour au cours des deux premières années, sur la base de la rétroaction reçue des participants, des personnes-ressources et des évaluateurs (2015-2017). Le matériel fera l'objet d'une révision complète tous les cinq ans.

Compétition – Développement	Élaboration en 2016 Mise en œuvre en 2017 Modifications en 2018	Prochaine révision : 2023
J'aime patiner – Entraîneur Instruction – Débutants	Mars 2007	2019
J'aime patiner – Moniteur (Sport communautaire)	Juin 2010	2020
Compétition – Introduction	Mars 2011	2018

5.6 Restrictions concernant l'âge minimal

Le document *Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre* énonce ce qui suit :

10.2. Énoncé de politique

- 10.2.1. L'âge minimum pour obtenir la désignation d'entraîneur ou d'entraîneure «Certifié(e)» dans le cadre du PNCE a été fixé à 16 ans.
- 10.2.2. Les personnes âgées entre 14 et 16 ans peuvent s'inscrire et terminer le PNCE ou suivre des possibilités de formation admissibles au PNCE lorsqu'un ONS :
 - a) prévoit offrir le PNCE ou des possibilités de développement admissibles au PNCE aux personnes de moins de 16 ans;
 - b) accepte d'offrir de telles possibilités dans le cadre du PNCE;
 - c) accepte de soumettre et de maintenir les dossiers dans la Banque de données du PNCE.
- 10.2.3. Le gouvernement provincial/territorial ou l'agence de prestation autorisée peut permettre l'inscription aux modules multisports.
- 10.2.4. Toute personne âgée entre 14 et 16 ans sera identifiée dans la Banque de données de l'ACE au moyen d'une mention indiquant qu'elle est sous l'âge minimum.

10.3. Normes s'appliquant à la mise en œuvre

10.3.1. AUTORITÉ

Responsabilités de l'ACE :

- Conserver des dossiers sur les personnes âgées de moins de 16 ans et faire le suivi afin de modifier l'indicateur d'âge dès leur 16e anniversaire.
- Aviser tous les partenaires du recours possible à l'indicateur «Sous l'âge minimum» et de son application.

Responsabilités des ONS :

- Déterminer s'ils accepteront ou non la participation des personnes de 14 et 15 ans à des activités propres au sport liées au PNCE.
- Annoncer publiquement sur leurs sites Web leur position sur la participation des personnes âgées de 14 et 15 ans lors d'événements de sport liés au PNCE.

Responsabilités des agences provinciales ou territoriales de prestation :

- Déterminer si elles accepteront ou non la participation des personnes de 14 et 15 ans à des activités multisports liées au PNCE.
- Afficher publiquement sur leurs sites Web leur position sur la participation des personnes âgées de moins de 16 ans aux modules multisports.
- Aviser l'ACE de leur position.

6. OUTILS

6.1 Code d'éthique du PNCE



Programme
national de
certification des
entraîneurs

Code d'éthique du PNCE

Objectif

Le Code d'éthique du Programme national de certification des entraîneurs^{MC} (PNCE) établit les normes éthiques qui reflètent les valeurs fondamentales de la profession d'entraîneur au Canada. Il vise à aider les entraîneurs à atteindre leurs objectifs personnels et ceux des participants et des équipes par la prise de décisions équilibrées. Il définit ce qu'est un comportement acceptable et non acceptable, ainsi que les répercussions applicables, et s'applique à tous les entraîneurs du Canada, du débutant à l'entraîneur-chef d'une équipe nationale.

Principes de base et normes éthiques

Les entraîneurs valorisent 1) le leadership et le professionnalisme, 2) la santé et la sécurité, 3) le respect et l'intégrité. Chacun de ces principes est associé à des comportements éthiques attendus des entraîneurs et des responsables du développement des entraîneurs du PNCE au Canada, que ce soit en personne ou en ligne, sur le terrain comme ailleurs.



¹ « Participants » comprend notamment les athlètes, les adversaires, les parents, les autres entraîneurs, les bénévoles, les administrateurs, les officiels, les membres du personnel médical et les membres de l'équipe de soutien intégré, sans égard à leur race, leur ascendance, leur lieu d'origine, leur couleur, leur religion, leur citoyenneté, leurs croyances, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité ou leur expression de genre, leur âge, leur état civil, leur situation familiale ou leur capacité mentale ou physique. (Source : Centre canadien pour l'éthique dans le sport [CCES])



1 Leadership et professionnalisme

Ce principe découle du pouvoir et de l'autorité inhérents au rôle de l'entraîneur.

Normes éthiques

- ▶ Comprendre l'autorité qui vient avec le poste et prendre des décisions qui font valoir les intérêts des participants.
- ▶ Partager ouvertement ses connaissances et son expérience.
- ▶ Cultiver une approche centrée sur l'athlète et son bien-être.
- ▶ Être un modèle de comportement positif.
- ▶ Protéger le caractère privé et confidentiel des renseignements personnels des participants.



2 Santé et sécurité

Ce principe est axé sur la santé et la sécurité des participants sur les plans physique, mental et émotionnel.

Normes éthiques

- ▶ Reconnaître et éviter autant que possible les situations de vulnérabilité et agir de manière à assurer la sécurité des participants.
- ▶ Adopter une approche holistique de l'entraînement et de la compétition.
- ▶ Assurer une supervision appropriée des participants, notamment au moyen de la règle de deux, et en faire la promotion.
- ▶ Suivre des formations pour se tenir à jour sur les pratiques sécuritaires.
- ▶ Comprendre la portée de son rôle et de ses compétences, et faire appel à des spécialistes selon les besoins des participants.



3 Respect et intégrité

Ce principe est axé sur le respect et l'intégrité auxquels ont droit les participants.

Normes éthiques

- ▶ Garantir l'égalité des chances et le plein accès à tous.
- ▶ Créer un environnement respectueux et inclusif permettant à tous les participants de soulever des questions et des préoccupations.
- ▶ Respecter les règles et participer honnêtement et respectueusement.
- ▶ Être ouvert, transparent et redevable de ses actes.
- ▶ Demeurer objectif dans ses interactions avec les participants.



La règle de deux

Le but de la règle de deux est de s'assurer que toutes les interactions et les communications se font dans un environnement ouvert et observable, et sont justifiables. Elle vise à protéger les participants (particulièrement les mineurs) et les entraîneurs dans des situations de vulnérabilité potentielle en imposant la présence de plus d'un adulte. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence.



Questions

Pour toute question relative au Code d'éthique du PNCE, communiquez avec le service des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs à coach@coach.ca ou au 613-235-5000, poste 1.

6.2 Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE

On s'attend à ce que chaque responsable du développement des entraîneurs lise, comprenne et signe le présent Code de conduite.

Préambule

En tant que responsable du développement des entraîneurs au sein du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le compte de _____ (organisme directeur), moi, _____ (Nom et N° de PNCE), accepte formellement d'avoir un comportement conforme au présent Code de conduite.

Je comprends que si je ne respecte pas les conditions du présent Code de conduite, je pourrais m'exposer à des sanctions, y compris à la révocation de mon statut de certification de responsable du développement des entraîneurs.

Code de conduite

Je dois :

- participer à tous les volets d'entraînement et d'évaluation requis dans le cadre du cheminement des responsables du développement des entraîneurs;
- appuyer les objectifs et buts communs de _____ (organisme directeur) en ce qui a trait aux services aux membres;
- éviter de discréditer des commanditaires, fournisseurs, employeurs ou autres partenaires reconnus;
- soutenir le personnel clé et les systèmes du PNCE et de ses organismes partenaires (Association canadienne des entraîneurs, Sport Canada, agences provinciales ou territoriales de prestation, organismes nationaux de sport);
- faire preuve d'un comportement éthique en tout temps et m'engager à respecter le *Code d'éthique du PNCE*;
- prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel exigées pour mon épanouissement à titre de responsable du développement des entraîneurs et constamment m'efforcer d'améliorer mes habiletés personnelles et ma performance;
- faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire pendant les ateliers ou sur les lieux d'une évaluation;
- aborder les questions et problèmes techniques et non techniques avec une attitude professionnelle et respectueuse en cherchant des solutions conformes à la procédure établie;
- placer l'intérêt supérieur de ceux et celles qui participent aux ateliers/activités d'évaluation au-delà de mon propre intérêt;
- m'abstenir de toute forme de harcèlement : physique, émotionnel, psychologique ou sexuel. Pour les besoins du présent Code de conduite, le harcèlement sexuel comprend tout élément ci-après :

- l'utilisation du pouvoir ou de l'autorité dans le but de forcer une autre personne à se livrer à une activité sexuelle ou à tolérer une activité sexuelle. Cette utilisation du pouvoir peut notamment comprendre des menaces explicites ou implicites de représailles en cas de refus ou la promesse de récompenses en cas d'acceptation;
- l'utilisation volontaire ou répétée de commentaires, d'anecdotes, de gestes ou de touchers non sollicités à caractère sexuel qui sont répréhensibles et importuns ou qui créent un environnement injurieux, hostile ou intimidant et qui peuvent raisonnablement être considérés comme dommageables pour l'individu visé ou ses coéquipiers ou coéquipières.

Responsabilité

En cas de mésentente ou de mauvaise compréhension au sujet de questions données, c'est la responsabilité du ou de la responsable du développement des entraîneurs de s'efforcer de tenir compte des buts, objectifs et directives de _____ (organisme directeur).

Veillez noter que le conseil d'administration de _____ (organisme directeur) prendra les mesures disciplinaires adéquates si une violation substantielle du présent Code de conduite survient.

Je déclare par la présente avoir lu ce qui précède et je comprends et accepte les conditions qui y ont été énoncées.

Nom (en lettres moulées, S.V.P.)

Signature

Date

6.3 Modèle de lettre de mise en candidature par le/la responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Madame/Monsieur _____, (OPTS, RPTFE),

Je souhaite vous faire part de mon intérêt à devenir un(e) responsable du développement des entraîneurs, dans le rôle indiqué ci-dessous :

- Personne-ressource
- Évaluateur/trice d'entraîneurs
- Formateur/trice de responsables du développement des entraîneurs

pour les contextes et/ou les ateliers suivants :

Je joins à la présente lettre un formulaire d'inscription décrivant mon expérience et mon engagement en matière de sport, notamment en ce qui a trait (au/aux/à la/à l') _____
_____ (nom du sport).

Je suis prêt(e) à entreprendre le processus de formation et d'évaluation dans l'espoir d'obtenir ma certification à titre de responsable du développement des entraîneurs.

Je vous serais reconnaissant(e) de transmettre ma candidature en tant que responsable du développement des entraîneurs. Veuillez communiquer avec moi si vous avez besoin de renseignements additionnels ou si vous avez des questions concernant ma demande d'inscription.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

P.j. : Curriculum vitæ
Lettre(s) d'appui

6.4 Modèle de formulaire d'inscription du/de la responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Sport _____

Langues _____

Liste de vérification pour l'inscription :

- ___ Lettre d'accompagnement
- ___ Formulaire d'inscription du/de la responsable du développement des entraîneurs rempli
- ___ Lettre/feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs remplie
- ___ Évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques – 90 p. 100 ou plus
- ___ Curriculum vitæ faisant état de votre expérience en entraînement et de vos réalisations
- ___ Nom et n° de téléphone de deux personnes de référence

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

6.5 Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Madame la candidate/Monsieur le candidat responsable du développement des entraîneurs,

Il nous fait plaisir de savoir que vous aimeriez devenir un ou une responsable du développement des entraîneurs. Nous vous demandons de remplir la feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs incluse dans la présente lettre pour deux motifs :

1. en apprendre davantage à votre sujet;
2. vous donner la possibilité d'en apprendre plus à propos du PNCE.

Veuillez répondre aux questions ci-après et joindre les autres documents de votre trousse d'inscription.

1. Selon vous, quel est le rôle d'un(e) responsable du développement des entraîneurs?
2. Décrivez les compétences, les habiletés et les caractéristiques d'un(e) responsable du développement des entraîneurs efficace.
3. Quelle est votre expérience en matière d'enseignement aux adultes?
4. Quels seraient vos points forts en tant que responsable du développement des entraîneurs?
5. Quelles compétences et habiletés croyez-vous devoir développer pour devenir un(e) responsable du développement des entraîneurs efficace?
6. Dans vos propres mots, décrivez la structure du PNCE.
7. Quelles sont les cinq compétences de base préconisées au sein du PNCE?
8. Dans vos propres mots, quel rôle le/la responsable du développement des entraîneurs joue-t-il/elle dans le développement de ces compétences?
9. Définissez les termes suivants :

- Résultat attendu :
- Critère :
- Preuve :

10. Dans vos propres mots, expliquez le but de la formation des responsables du développement des entraîneurs.

6.6. Modèle de formulaire de rétroaction

Il est important que les participants nous fassent part de leurs rétroactions afin que Patinage de vitesse Canada puisse améliorer ses programmes du PNCE et la qualité de son effectif d'entraîneurs. Le cours que vous venez de terminer a été conçu pour vous permettre d'acquérir les habiletés et les connaissances dont vous avez besoin pour être un entraîneur plus efficace. Vos rétroactions à propos du contenu qui vous a été présenté et de la compétence de la personne qui a animé l'atelier nous seront utiles, car elles nous aideront à faire en sorte que la formation des entraîneurs continue de répondre aux critères de qualité les plus élevés qui soient. Veuillez prendre quelques instants pour remplir cette brève évaluation. Tous vos commentaires demeureront confidentiels.

Responsable du développement des entraîneurs : _____

Date : _____

Atelier : _____ Lieu : _____

- 1 N'a pas répondu aux attentes
- 2 En deçà des attentes
- 3 A répondu aux attentes
- 4 Au-delà des attentes
- 5 A surpassé les attentes

Technique

_____ Le processus d'inscription était simple et facile à compléter.

_____ La technologie utilisée était facile à comprendre et efficace.

_____ Le prix de l'atelier était juste et à la hauteur de la qualité des services fournis.

Autres commentaires

Contenu et matériel du cours

_____ Le matériel du cours était facile à utiliser.

_____ Le contenu du cours était conforme à la description et aux objectifs du cours.

_____ Le contenu du cours m'a fourni les informations nécessaires pour que je devienne un(e) meilleur(e) entraîneur(e).

Autres commentaires

Responsable du développement des entraîneurs

_____ La personne-ressource était disponible pour répondre aux questions.

_____ Mon *Cahier de travail* a été noté dans des délais raisonnables.

_____ La personne-ressource connaissait bien le matériel du cours.

_____ La personne-ressource m'a incité(e) à réfléchir aux initiatives que je pourrais prendre pour devenir un(e) meilleur(e) entraîneur(e).

Autres commentaires

Impressions générales

_____ J'ai apprécié ce cours.

_____ Ce cours m'a fourni des outils et des ressources utiles que je pourrai mettre à profit dans mes activités d'entraînement.

_____ Je recommanderais ce cours à d'autres entraîneur(e)s.

Veillez énumérer trois aspects positifs en lien avec n'importe laquelle des parties du cours.

Avez-vous des recommandations en ce qui a trait aux éléments qui pourraient être modifiés, ajoutés ou supprimés dans ce cours?

Autres commentaires



Programme
national de
certification des
entraîneurs



Visitez coach.ca, la source incontournable d'information et de ressources pour les entraîneurs du Canada. Consultez votre relevé dans le Casier, découvrez des formations en ligne enrichissantes et obtenez des conseils pratiques de l'Association canadienne des entraîneurs.


coach,ca
Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs